

PRÉSENTÉ



*Coopérative agroalimentaire
du Saguenay-Lac-St-Jean*

*Partenaire pour
une agriculture d'avenir*

Mémoire présenté au BAPE

Par

Sylvain Martel, président

Yves Girard, directeur général

26 mars 2003

179

MEMO200

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de Nutrinor	3
1.1. Un peu d'histoire	3
1.2. Nutrinor aujourd'hui	3
2. Le développement porcin de Nutrinor	4
2.1. Historique	4
2.2. Le projet de Nutrinor	5
2.2.1. Phase 1	5
2.2.2. Les engagements et les initiatives de Nutrinor pour la phase 2	7
2.3. Retombées	11
Pour les producteurs	11
Pour la coopérative	11
2.4. Effets économiques du moratoire	11
3. Nos recommandations pour réaliser le développement durable de la production porcine	12
3.1. La distinction coopérative	13
3.1.1. Établir de nouvelles familles en production	14
3.1.2. Éviter l'intégration pure (rétention des capitaux)	14
3.1.3. Établir de nouveaux modèles de productions garantissant la pérenité	14
3.2. Développer des projets structurants pour la région	15
3.3. Développer des modèles en conciliant la rentabilité économique	16
3.4. Respecter l'environnement et le voisinage	16
4. Conclusion	18

Annexes

1. PRÉSENTATION DE NUTRINOR

1.1. UN PEU D'HISTOIRE

La coopérative NUTRINOR, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est née de la fusion, en octobre 1989, de deux coopératives du Saguenay-Lac-St-Jean soit la Chaîne coopérative du Saguenay une coopérative de production laitière, et l'ancienne coopérative NUTRINOR, alors spécialisée dans la transformation du lait. La fusion de deux coopératives a permis à l'entreprise d'être davantage diversifiée et du même coup, de mieux répondre aux besoins des membres producteurs.

Au cours de son histoire, NUTRINOR en plus de ses produits laitiers, développe différentes activités dont, les produits pétroliers, le propane, les services pour la distribution (camions et garages), l'approvisionnement à la ferme, la quincaillerie et la pâtisserie et charcuterie.

En 1999, la coopérative a célébré ses 50 ans d'existence.

1.2. NUTRINOR AUJOURD'HUI

En 2003, la coopérative compte un chiffre d'affaires de 264 millions de dollars et procure du travail à 427 employés pour une masse salariale totale de 23,1 millions de dollars par année. Elle est la propriété de 1384 membres.

Les activités reliées à la transformation laitière génèrent 30 % du chiffre d'affaires et celles des autres secteurs 70 %. La diversification des activités de l'entreprise est un facteur clé de succès et de pérennité.

NUTRINOR figure parmi les plus importantes entreprises dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Au sein des coopératives, NUTRINOR est celle qui possède le chiffre d'affaires le plus élevé et qui emploie le plus d'employés.

Au terme d'un important exercice de planification stratégique qui s'est échelonné de 2001 à 2003, la coopérative, de concert avec ses membres, a redéfini sa vision et sa mission pour les prochaines années.

La vision

- I. *Rechercher d'abord le succès de ses membres tout en maintenant une saine performance et une rentabilité soutenue.*
- II. *Être un levier économique pour le développement de l'agriculture régionale.*

La mission

NUTRINOR, coopérative agroalimentaire régionale, est un regroupement de producteurs agricoles. Elle entend développer des projets concrets d'intercoopération et de partenariat avec les différents partenaires régionaux. De plus, elle s'associe fortement à l'ensemble du réseau coopératif agricole québécois.

NUTRINOR vise le succès de ses membres en misant d'abord et avant tout sur les secteurs agricoles et agroalimentaires ayant un lien avec ces derniers. Pour y parvenir, la coopérative entend se maintenir à l'avant-garde des besoins de ses membres et clients en leur procurant une valeur ajoutée par la compétence de ses ressources humaines et par la qualité et la performance de ses opérations.

NUTRINOR se doit d'être un levier économique de développement pour l'agriculture régionale et, à cette fin, la coopérative doit demeurer à la fine pointe de la technologie, rechercher l'excellence et viser un niveau de performance et de rentabilité comparable aux meilleures coopératives du réseau.

NUTRINOR s'implique de façon très notable dans sa communauté. Les 13 membres du conseil d'administration siègent à de multiples conseils d'administration d'organismes de développement socio-économiques. Chaque année, la coopérative redistribue sous forme de dons et de commandites plusieurs centaines de milliers de dollar en plus de participer physiquement à des événements d'envergure pour la région telles les expositions agricoles, la traversée du Lac St-Jean, Les Fêtes gourmandes, etc.

2. LE DÉVELOPPEMENT PORCIN DE NUTRINOR

2.1. HISTORIQUE

Avec la flambée du prix des quotas de lait et les négociations de l'OMC, le milieu agricole a subi une accélération de la diminution du nombre de fermes laitières. Afin de contrer les effets de cette baisse, les différents intervenants ont cherché des solutions pour diversifier les productions animales mais également, pour consolider les productions laitières existantes. Les producteurs ont réalisé d'importants investissements au niveau de leur infrastructure (fonds de terre et bâtiments) et au niveau de l'achat de quota afin d'assurer la pérennité de leur ferme pour eux-mêmes mais surtout, pour la relève. L'exode des jeunes est un problème de taille pour

les régions et le transfert de ferme est certainement un excellent moyen de contribuer au maintien de la population régionale.

En 1995, des promoteurs ont présenté à l'UPA et aux producteurs un projet d'intégration d'une compagnie privée impliquée en production porcine qui projetait de produire des porcs pour l'engraissement avec tous les intrants provenant de l'extérieur de la région, soit les matériaux de construction, la moulée, etc. Le projet a été rejeté par l'ensemble des producteurs car il allait à l'encontre des principes et des valeurs de la coopération et surtout parce qu'il ne favorisait pas les retombées économiques pour la région. C'est à ce moment que les producteurs ont jeté les bases d'un projet régional en production porcine qui serait sous leur contrôle et qui leur apporterait des bénéfices.

Parallèlement, victime d'un incendie en 1998, la coopérative NUTRINOR a procédé à la reconstruction de sa meunerie dont les opérations ont recommencé en octobre 1999. Pendant cette période, les membres du conseil d'administration ont assisté à plusieurs présentations de projet de développement porcin. Lors de l'inauguration de la meunerie, NUTRINOR avait annoncé qu'elle voulait développer une filière porcine, à l'image d'autres coopératives de régions comme la nôtre (Bas St-Laurent). Ce même automne ont débuté des démarches avec 35 producteurs laitiers qui ont effectué des visites dans d'autres régions, ont analysé des sites potentiels de construction et qui ont tenu des conférences avec divers intervenants de la région (financiers, juridiques, fiscalistes, conseillers en gestion, etc.). Au terme de ces démarches et après de multiples consultations, les dirigeants de NUTRINOR et les membres producteurs ont décidé de s'impliquer dans un projet de développement porcin durable et bénéfique pour l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-St-Jean.

2.2. LE PROJET DE NUTRINOR

2.2.1. PHASE 1

NUTRINOR a commencé la première phase de son projet le 3 mars 2001 lors de l'inauguration de Les Élevages Hébertville SENC. Il s'agit d'un investissement de 4,6 millions de dollars. Lors de la construction, des frais ont été engagés pour la deuxième phase qui était prévue pour la fin de 2002 mais qui a été suspendue en raison du moratoire.

La phase 1 est constituée de :

- ✓ 1 maternité de 1196 places, sise à Hébertville

- ✓ 4 pouponnières de 1000 places chacune à Hébertville-Station (NUTRINOR possède un permis pour 3 pouponnières supplémentaires de mêmes dimensions)
- ✓ 4 sites d'engraissement de 2000 places chacun appartenant à des producteurs indépendants et situés à St-Bruno, Alma (secteur Delisle), Normandin et St-Edmond

La phase de démarrage s'est échelonnée de mars 2001 à janvier 2002 et les premières livraisons à l'abattoir se sont effectuées en janvier 2002 à raison de 450 à 500 porcs par semaine.

Au chapitre des emplois, la maternité et la pouponnière ont créé 8 nouveaux postes, l'augmentation de la production à la meunerie a consolidé 2 postes additionnels et le transport des animaux a créé 2 autres postes. Chez les finisseurs, le travail avec les animaux a généré 2 postes. Au total, la phase 1 a donc permis à 14 personnes de se trouver un emploi stable et permanent. Dans une région ayant le taux de chômage le plus élevé de la province, ces créations d'emplois sont très significatives.

La phase 1 du projet de NUTRINOR représente 50 % de la production régionale qui est estimée à 50 000 porcs annuellement. La réalisation de la phase 2 fera augmenter ce pourcentage à 70 %, soit 50 000 porcs sur un total de 75 000 porcs.

Constats de la phase 1

Depuis l'implantation, NUTRINOR n'a reçu aucune plainte concernant les odeurs, les bâtiments, les fosses et l'épandage de lisiers reliés à ses installations. NUTRINOR a même autorisé le passage de sentiers de motoneiges près de ses installations et la cohabitation est harmonieuse.

Au printemps 2002, le maire d'Hébertville a informé les citoyens, lors d'une séance du conseil, que 95 % des épandages étaient complétés et ce, sans que personne dans la municipalité ne s'en aperçoive. De même, à Hébertville-Station, les citoyens se sont informés à la fin de l'été de la période d'épandage et le tout était complété depuis plusieurs semaines. On peut conclure que les pratiques d'épandage de NUTRINOR, ses installations et son exploitation sont satisfaisantes et n'occasionnent pas d'inconvénients aux habitants de ces municipalités. La prime à l'environnement instaurée par NUTRINOR a été versée aux quatre producteurs finisseurs et contribue certainement à ces résultats. Cette prime représente environ 0,50 \$ par porc et sert à réduire les frais inhérents aux bonnes pratiques, telles que décrites à la section 2.2.2.

Autre fait important, depuis la réalisation du projet, beaucoup de citoyens ont constaté des améliorations notables dans les pratiques d'épandages des producteurs et ce, indépendamment du type de production animale. Les bonnes pratiques imposées par NUTRINOR ont été adoptées par d'autres producteurs qui en ont constaté les bienfaits rapidement. Dans les petites municipalités, les gens se connaissent et personne ne souhaite la discorde entre voisins.

2.2.2. LES ENGAGEMENTS ET LES INITIATIVES DE NUTRINOR POUR LA PHASE 2

La demande au ministère de l'Environnement du Québec pour la deuxième phase a été déposée en mai 2002. Le début des opérations était prévu pour la fin de 2002.

La deuxième phase est constituée de :

- ✓ 1 maternité de 1196 places sur le même site que la première à Hébertville
- ✓ 3 pouponnières de 1000 places chacune sur le même site à Hébertville-Station dont le certificat d'autorisation a été émis par le MEQ en mars 2000
- ✓ 4 sites d'engraissements de 2000 places chacun dont deux certificats d'autorisation ont été émis à Normandin et un certificat d'autorisation émis à St-Honoré. La demande de permis de construction a été refusée par la municipalité de St-Honoré et est actuellement en appel devant les tribunaux. Pour le quatrième, plusieurs producteurs ont manifesté leur intérêt dans l'éventualité où les certificats d'autorisation seraient accordés
- ✓ 1 site pour la production de sujets de remplacements, dont la demande d'attestation de conformité a été soumise au ministère de l'Environnement en mai 2002 et suspendue en raison du moratoire
- ✓ 1 site d'engraissement pour les sujets de remplacement femelle F1

NUTRINOR n'a actuellement aucun autre projet de développement en production porcine.

NUTRINOR entend tirer profit de l'expérience de la phase 1 pour réaliser la phase 2. Tous les aspects vont être réévalués à la lumière des nouvelles connaissances et bonifier afin d'en augmenter la performance au niveau opérationnel, humain et environnemental.

Avant la réalisation de la première phase, NUTRINOR a participé à une consultation avec 31 autres partenaires du milieu (MAPAQ, Conseil régional en environnement, MRC, Municipalités, CLD, etc.) pour trouver des pistes de bonifications aux différents projets. Les principales recommandations ont été reprises pour la réalisation de la phase I dans un engagement de NUTRINOR à respecter un guide de bonnes pratiques, que vous retrouverez ci-dessous.

Type de bâtiment

NUTRINOR s'engage à construire des bâtiments intégrant des technologies ou équipement qui permettront de réduire les odeurs, tel que l'utilisation de hautes cheminées ou autres technologies.

Système et fréquence de nettoyage

NUTRINOR s'engage à procéder au lavage et à une désinfection complète des bâtiments après chaque cycle d'élevage.

NUTRINOR s'engage à ne tolérer aucune accumulation de lisier à l'intérieur des bâtiments d'un élevage à l'autre, d'où une réduction importante de la charge d'odeurs.

Système d'évacuation

NUTRINOR s'engage à utiliser une préfosse et à procéder au transfert du lisier de la préfosse à la lagune d'entreposage au moyen de pompes, réduisant ainsi les odeurs de façon importante.

L'alimentation

NUTRINOR s'engage à procéder à une alimentation en multiphasés (2 formulations de moulée pour les truies et 7 formulations pour les porcs à l'engrais) de manière à réduire les rejets de phosphore et d'azote. Cet engagement va au-delà de la recommandation du comité de la MRC, soit 3 formulations au moins pour les porcs à l'engraissement.

Mode de distribution des aliments

NUTRINOR s'engage à utiliser des auges et trémies pour la distribution des aliments. Ceci a pour impact de réduire d'environ 5 % le gaspillage de moulée et de diminuer de 9 à 12,5 % la concentration d'azote et de phosphore dans le lisier si on tient compte du gain de 0,1 % sur la conversion alimentaire.

Alimentation en eau du troupeau

NUTRINOR s'engage à utiliser des bols économiseurs d'eau pour abreuver le cheptel, ce qui aura comme gain de diminuer de 35 % le volume de lisier produit.

Structures d'entreposage

NUTRINOR s'engage à mettre en place une structure d'entreposage avec une capacité d'entreposage de 300 jours, ce qui est au-delà de la norme de 250 jours prescrits par le ministère de l'Environnement.

Épandage

NUTRINOR s'engage à respecter les recommandations du comité chapeauté par la MRC Lac St-Jean Est, lesquelles doivent s'harmoniser aux pratiques culturales élaborées dans les PAEF, de façon à minimiser les inconvénients occasionnés par les épandages et favoriser de bonnes relations de voisinage.

NUTRINOR s'engage à instaurer dans les entreprises agricoles, avec le MAPAQ, les meilleures techniques connues de réduction des odeurs lors des épandages et ce, dès le début des opérations des nouvelles porcheries.

La gestion des déjections

NUTRINOR s'engage à implanter sur le site de la maternité, avec l'implication financière du MAPAQ, la mise en place d'une vitrine technologique pour le traitement des lisiers.

NUTRINOR s'engage à collaborer à la mise en place d'une vitrine technologique pour le traitement des lisiers, sur un des sites reliés à l'engraissement, avec l'implication financière du MAPAQ.

Les mesures réglementaires

NUTRINOR s'engage à respecter sur ses fermes d'élevage et à inciter les autres fermes reliées au projet à respecter toutes les normes du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*.

NUTRINOR s'engage à inciter les fermes reliées au projet à respecter les distances de protection requises autour des prises d'eau municipales ou individuelles, afin d'éliminer tout risque de contamination de l'eau potable.

NUTRINOR s'engage à rendre disponibles annuellement les Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) qui seront réalisés en relation avec ses activités et qui comprennent

notamment les apports en phosphore et prélèvements des cultures, et si nécessaires les analyses de sol sur chaque champ faisant l'objet d'épandage de fumiers.

NUTRINOR s'assurera que les PAEF réalisés par les agronomes en vertu du Règlement prévoient toutes les superficies requises pour l'ensemble du cheptel de chaque ferme reliée au projet, que les animaux soient inclus ou non dans le projet de NUTRINOR. Cette précaution permettra de s'assurer que les municipalités concernées ou la région ne se retrouvent en surplus de fumier.

Protection des périmètres urbains

NUTRINOR s'engage à s'assurer que les fermes reliées au projet respecteront les aires de protection que les MRC introduiront dans les schémas d'aménagement et qui permettront d'assurer un dégagement minimum quant à l'implantation de porcheries autour des périmètres d'urbanisation, en autant que ces aires de protection seront conformes aux Orientations du gouvernement en matière d'aménagement et qu'elles respecteront la logique mise de l'avant par la MRC Lac St-Jean Est (550 mètres).

Autres engagements pour une cohabitation durable

NUTRINOR s'engage, par le biais des contrats qu'elle signe avec les fermes d'élevage reliées au projet, à inciter financièrement le maintien de bonnes relations avec leur voisinage par le biais d'une prime à l'environnement versée à la fin de la saison d'épandage si le producteur ne fait pas l'objet de plaintes fondées sur le code des bonnes pratiques.

NUTRINOR s'engage à participer aux différents comités éventuellement mis sur pied pour favoriser des relations de bon voisinage et établir des modes de suivi et de communication continue avec la population (comité de vigilance, de suivi, de communication etc.).

Finalement, NUTRINOR a participé financièrement à des cliniques d'épandage offertes par le MAPAQ au printemps 2001. Lors de ces cliniques, les citoyens ont eu l'occasion de venir constater sur place l'efficacité des nouvelles techniques d'épandage au chapitre de la réduction des odeurs.

2.3. RETOMBÉES

POUR LES PRODUCTEURS

Pour les producteurs, les retombées se composent de liquidités supplémentaires générées par le projet et permettant la consolidation de l'entreprise et la création d'autres projets sur la ferme en vue, entre autres, d'établir la relève.

La production porcine permet de valoriser la main-d'oeuvre disponible, de diversifier le travail en attribuant à la relève le domaine laitier avec qui elle est plus familière et qui correspond souvent à son champ d'étude ou à une attirance naturelle.

De plus, l'élevage porcin constitue une activité complémentaire pour une ferme céréalière. Pour amortir les coûts de plus en plus élevés de la machinerie agricole, les producteurs se portent acquéreurs de plus grande superficie. Comme elle dispose de grandes superficies en culture, les déjections animales deviennent une valeur fertilisante ajoutée en matières de fertilisation. La valeur fertilisante du lisier est un plus pour les producteurs receveurs et contribue à diminuer les achats d'engrais minéraux. La valeur fertilisante des lisiers pour les six sites de la phase 1 de NUTRINOR a été évaluée en 2000 sur une base de valeurs des matières fertilisantes (azote, phosphore et potassium) d'environ 125 000 \$. Donc, l'application des lisiers augmente la valeur fertilisante des sols et permet par le fait même d'introduire de nouvelles cultures plus exigeantes. Cette rotation des cultures améliore conséquemment le potentiel de production des sols à long terme.

POUR LA COOPÉRATIVE

La construction de la phase 1 a occasionné des ventes de 800 000 \$ dollars pour la division des quincailleries. Le chauffage des bâtiments représente pour la division du propane des ventes annuelles de 80 000 \$ dollars tandis que, pour la meunerie, cela représente une augmentation de 35 % de son volume de production. Outre l'aspect monétaire, l'implantation d'une production porcine a satisfait la demande des producteurs et a contribué à la réalisation de la mission de NUTRINOR.

2.4. EFFETS ÉCONOMIQUES DU MORATOIRE

La non réalisation de la phase 2 du projet de NUTRINOR amènera des pertes de profits de l'ordre de 530 000 \$ dollars annuellement. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces pertes.

Impact meunerie	120 000 \$
Impact – phase 2	200 000 \$
Impact quincaillerie, propane	5 000 \$
Impact membre	80 000 \$
Impact membre – lisiers	125 000 \$

3. NOS RECOMMANDATIONS POUR RÉALISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

Il est impossible de satisfaire les besoins de la population mondiale sans une agriculture moderne, efficace et de qualité. Par contre, il faut y intégrer des pratiques qui diminuent les impacts sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens.

On pourrait définir l'agriculture durable comme à la fois économiquement rentable, ne dégradant pas l'environnement (sol, eau, les ressources végétales et animales) et socialement acceptable par la communauté. Elle doit intégrer à la fois les responsabilités, performances, les décisions économiques, sociales et environnementales.

La région du Saguenay-Lac-St-Jean dispose de grandes quantités de terres cultivables de grande qualité. L'agriculture occupe une place importante depuis le début de la colonisation et demeure essentielle aujourd'hui pour le maintien et la survie d'une région comme celle-ci. Avec les augmentations du prix de quotas de lait et de la valeur des terres durant les dernières années, il est devenu de plus en plus difficile pour quiconque de s'établir en agriculture et d'acquérir des exploitations agricoles. Conséquemment, depuis les dernières années, on assiste à une diminution du nombre de ferme sur le territoire de notre région. Pour le milieu agricole, il va sans dire que cette tendance remet en question l'équilibre de la production animale et végétale. Les surfaces cultivables ne diminuent pas mais le nombre d'unité animale, principalement les troupeaux de vaches laitières, diminue. Il faut donc trouver de nouveaux marchés et de nouvelles utilisations pour la production végétale de la région.

Le nombre d'unité animale par hectare en culture est inférieur à la moyenne provinciale. Selon les données du MAPAQ de 1999, le nombre d'unité animale était de 1,0 pour l'ensemble du Québec comparativement à 0,4 pour la région. L'incidence de la réalisation de la phase 1 de

NUTRINOR (25 000 porcs) augmente ce ratio de 0,02 seulement. Considérant que les autres productions animales sont en baisse ou au mieux, se maintiennent, il devient évident que la région du Saguenay-Lac-St-Jean est capable de recevoir sur ses terres disponibles, le lisier qui serait généré par la phase 2. En fait, avec une règle de trois, la capacité à recevoir le lisier est de l'ordre de quinze fois le volume produit par la phase 1 et 2, et ce, en demeurant comparable en termes de ratio à la province.

De plus, la consommation annuelle de la population régionale correspond à 100 000 porcs alors que même avec la phase 2, la région ne produirait que 75 000 porcs. Notre représentativité provinciale en nombre de fermes correspond à 3 %. Il serait souhaitable de penser qu'à long terme, la région puisse produire au moins 3 % de la production provinciale (7 000 000) alors qu'actuellement, avec la phase 2 complétée, nous en serions seulement à 1 %.

Pour les coopératives agroalimentaires, il s'agit également d'un déséquilibre puisque les infrastructures et les ressources dont elles se sont équipées pour répondre aux besoins grandissants des producteurs agricoles sont de plus en plus sous-utilisées et nécessitent les mêmes investissements et génèrent les mêmes coûts d'opération. À moyen et à long terme, c'est la viabilité économique des coopératives agricoles qui est menacée.

La diminution des productions animales dans la région entraîne également une diminution des quantités de fertilisants naturels disponibles. Quant on sait que les sols de la région sont très pauvres en phosphore, on constate aisément que les producteurs agricoles devront recourir à des engrais minéraux pour compenser la rareté des fertilisants naturels et donner aux sols tous les éléments organiques nécessaires. L'apport en fertilisant provenant du lisier produit par les phases 1 et 2 représentent pour 15 fermes une somme de 250 000 \$.

3.1. LA DISTINCTION COOPÉRATIVE

Le Saguenay-Lac-St-Jean voit sa production porcine développée par une coopérative, ce qui est très distinct. Une coopérative, pour jouer son rôle pleinement, doit se préoccuper de l'ensemble des facteurs énumérés précédemment et de façon concrète. NUTRINOR appartient à 1384 membres répartis partout au Saguenay-Lac-St-Jean. Une représentativité hors du commun. Les membres de NUTRINOR s'attendent de leur coopérative à participer à des projets qui caractérisent leur nature même. De l'avis des producteurs membres et à la suite d'une consultation entre les administrateurs des trois coopératives du Saguenay-Lac-St-Jean, le développement de cette production doit s'articuler en tenant compte de différents facteurs.

3.1.1. ÉTABLIR DE NOUVELLES FAMILLES EN PRODUCTION

NUTRINOR désire faire naître de nouveaux producteurs en production porcine. Le fait d'être propriétaires de leur infrastructure motive les producteurs finisseurs qui apportent leur entière collaboration tant pour le rendement des élevages que pour le respect des bonnes pratiques, ce qui garantit la rentabilité et la pérennité de la production. Le niveau d'expertise que détient NUTRINOR permettra de soutenir le développement d'autres modèles de production tel que des naisseurs-finisieurs en plus petites unités.

3.1.2. ÉVITER L'INTÉGRATION PURE (RÉTENTION DES CAPITAUX)

Secteur privé

La notion d'intégration oblige la possession des actifs et des capitaux. L'argent généré par les élevages revient à l'intégrateur. Ce modèle amène les entreprises à oublier ou à laisser de côté l'ensemble des autres facteurs sociaux puisque l'argent est la motivation principale.

Secteur coopératif

Le modèle coopératif est basé sur la rétention des capitaux là où la production est effectuée car l'argent généré reste à l'intérieur de la coopérative et est réinvesti dans le milieu. C'est ça la différence coopérative et c'est pour cette raison que les projets de production porcine soutenue par des coopératives doivent être analysés sous un angle différent.

Dans les faits, ce sont les producteurs eux-mêmes qui sont les gardiens de l'application des valeurs coopératives, qui sont l'adhésion volontaire, le pouvoir démocratique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, l'intercoopération et l'engagement envers la communauté, dans les modèles de développement.

3.1.3. ÉTABLIR DE NOUVEAUX MODÈLES DE PRODUCTIONS GARANTISSANT LA PÉRENNITÉ

NUTRINOR est ouverte à revoir son modèle actuel de production, pourvu que cela soit viable économiquement. De fait, le développement durable intègre la notion économique dans ses principes d'application. Les modèles actuels peuvent être améliorés mais devront tenir compte à la fois du respect de la société et de la pérennité des entreprises. Bien qu'il n'y ait pas actuellement de modèle parfait, nous sommes convaincus qu'il existe des solutions rencontrant à la fois l'objectif d'acceptation sociale et de la rentabilité. C'est d'ailleurs dans cette optique que

NUTRINOR s'oriente pour développer tous ses secteurs d'activité dans un contexte de développement durable.

Un projet de naisseur-finiisseur de 125 unités de production, appartenant à part entière au producteur, a été déposé avant le moratoire au ministère de l'Environnement mais suspendu en raison du moratoire. NUTRINOR était favorable à ce projet et aurait apporté tout son soutien et son expertise afin de permettre l'expansion de ce modèle de production ou de tout autre modèle.

Il y a aussi la possibilité, en relation avec le MAPAQ, le MENV, la fédération des producteurs de porcs et la Coopérative fédérée de Québec d'envisager de nouvelles technologies de traitement des lisiers. Le facteur économique étant très limitant à l'heure actuelle pour le traitement, la collaboration de toutes ces instances sera donc essentielle afin d'intégrer les facteurs économiques, environnementaux, la qualité de production, le respect des individus et des citoyens.

3.2. DÉVELOPPER DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LA RÉGION

Le développement de la production porcine concerne l'ensemble de la région et devra se faire au rythme de la capacité d'absorption des projets par l'ensemble des partenaires identifiés. D'autre part, la capacité des sols de la région à accepter la valeur fertilisante du lisier de porc devra être reconnue et prise en considération. Qui plus est, cela permettra de satisfaire la demande en lisier des producteurs dont les terres sont en déficit de phosphore.

Les cartes de fertilité des sols de la région, établies par la Coopérative fédérée de Québec (jointes en annexe) démontrent très bien la particularité de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

D'autre part, la production porcine consomme régionalement 4 000 tonnes d'orge annuellement. Cette transformation en région diminue de façon importante l'exportation et augmente la valeur des grains achetés aux producteurs. Les programmes alimentaires de ce type de production amènent l'introduction de nouvelles cultures, tel que le pois, diminuant l'importation de suppléments protéiques.

Avec le nombre d'unités animales produites par les deux phases, le projet d'un abattoir régional sera peut-être davantage réalisable. Si tel est le cas, il s'agirait d'une deuxième transformation qui aurait un impact économique majeur pour la région.

3.3. DÉVELOPPER DES MODÈLES EN CONCILIANT LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

L'analyse des projets d'investissement en production porcine doit tenir compte de la rentabilité, des contraintes environnementales et de l'acceptabilité sociale.

La rentabilité est principalement reliée à la taille minimale nécessaire pour permettre aux producteurs de rémunérer le capital investi et le travail.

De plus, les projets en production porcine comportent des coûts inhérents au respect de l'environnement et de l'acceptabilité sociale.

Ces coûts sont attribuables aux notions suivantes :

- ✓ les concepts de bâtiments plus coûteux servant à diminuer les odeurs;
- ✓ l'éloignement des sites de productions des zones résidentielles habitées;
- ✓ les fosses à fumier plus grandes que le volume requis par le MENV pour diminuer le risque relié aux températures non favorables à l'épandage (300 jours au lieu de 250 jours);
- ✓ les pratiques respectant l'application en équilibre de ce que les végétaux consomment versus le sol disponible;
- ✓ les toits sur les fosses;
- ✓ l'utilisation des rampes d'épandage basses pour l'application du lisier;
- ✓ l'alimentation des porcs via l'introduction de la phytase;
- ✓ le traitement des lisiers.

L'ensemble de ces impératifs économiques influence grandement le choix des modèles de production. Le défi du développement durable est de trouver un équilibre entre les objectifs de rentabilité des entreprises et le maintien d'un modèle d'agriculture respectueux de l'environnement et des citoyens. La recherche et le développement de nouvelles technologies ou procédés de production sont des avenues à considérer et contribueront à satisfaire l'équilibre recherché.

3.4. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LE VOISINAGE

Il est essentiel que les projets de développement porcin soient préalablement soumis à une analyse selon des critères de développement durable lors de toutes les étapes : la sélection des sites d'implantation, la conception des bâtiments, le choix des équipements et l'exploitation. Ceci afin de tenir compte d'autres paramètres que ceux économiques dans le processus de prise de décision.

Les principaux critères de développement porcin durable sont :

Au niveau du choix du site

Il faut analyser les usages autres que agricole dans le secteur d'implantation qui pourrait être en conflit et choisir le site qui maximise leur compatibilité. C'est-à-dire respecter les vents dominants, positionner les bâtiments pour atténuer l'impact visuel, respecter les distances séparatrices et aller même au-delà des normes, comme dans le cas de la phase 1 de NUTRINOR.

Au niveau de la conception des bâtiments

Il faut mettre en place des technologies et des équipements économiques qui visent à réduire les impacts de la production porcine sur l'environnement (ventilation, trémies ou bols économiseur d'eau, plantation d'arbres ou de haies brise-vent, toiture ou recouvrement des fosses)

Au chapitre de l'exploitation du site

Il faut utiliser des bonnes pratiques agricoles qui respectent la capacité de support des sols et des cours d'eau (phytase, alimentation multiphasées, génétique qui optimise la conversion alimentaire, période d'épandage, utilisation de rampes basses, enfouissement du lisier lorsque réalisable)

NUTRINOR propose qu'un futur projet de maternité porcine soit planifié et construit selon les principes et exigences du développement durable et devienne une vitrine de production porcine durable. La planification de ce projet pourra se faire par une équipe multidisciplinaire en collaboration avec divers intervenants du milieu afin de trouver des solutions qui concilieront les contraintes de la production et les préoccupations des citoyens. Elle permettra au gouvernement, citoyens et au monde agricole de valider, d'optimiser et d'effectuer un suivi concret des impacts et des coûts de la mise en place de ces nouveaux concepts sur l'environnement et la cohabitation harmonieuse.

Les dépenses et investissements associés à l'implantation de pratiques agroenvironnementales durables devront être quantifiés et intégrés à l'intérieur des coûts de production pour assurer leur reconnaissance par le marché ou les mécanismes de soutien. Des indicateurs agroenvironnementaux pourront également être élaborés pour mesurer et suivre les impacts des activités de la ferme sur l'environnement.

Cette vitrine de développement durable permettra également d'informer et d'éduquer les citoyens sur les façons de produire du porc de manière durable et de rétablir le climat de confiance entre le monde agricole et rural.

4. CONCLUSION

À la lumière des éléments et des faits décrits tout au long de ce mémoire, il apparaît possible pour une coopérative comme la nôtre de poursuivre le développement porcin dans un contexte de développement durable.

Un développement économiquement viable et socialement acceptable

D'une part, les terres de la région ont besoin d'un apport important en phosphore. Sans cet apport, l'industrie de la culture céréalière de notre région subirait des augmentations de coûts de production et conséquemment, une diminution de sa rentabilité. D'autre part, la production régionale de porcs est très loin d'atteindre un ratio comparable au reste de la province. Il y a donc de la place pour augmenter la production de la région et l'amener à un niveau qui soit au minimum équivalent à la consommation régionale.

Ce type de production a des effets structurants importants pour le développement de la région. En plus de diversifier les productions animales, elle augmente la demande pour les grains et par conséquent, contribue à la diversification des productions végétales. Cela améliore la qualité des sols par la rotation des cultures. Qui plus est, le développement de ce type de production animale contribue à l'équilibre recherché entre le végétal et l'animal, favorisant ainsi l'occupation du territoire.

Du point de vue économique, la production porcine peut contribuer à la survie de certaines municipalités où les probabilités de voir s'installer d'autres industries sont très faibles. Elle permet également l'établissement de la relève agricole et incite les jeunes à demeurer en région. La région profite largement de l'établissement de ce type de production. En plus de la création directe d'emploi, les investissements nécessaires pour les infrastructures et les retombées pour les producteurs ne sont pas négligeables.

Nous vous avons également démontré notre transparence et notre ouverture à engager des discussions avec les différents intervenants et la population pour concilier les préoccupations des citoyens aux besoins de la production.

Mais le plus important, à notre avis, c'est la rétention de capitaux régionaux que permet la différence coopérative. Les investissements réalisés par la coopérative et les retombées profitent à l'ensemble des producteurs et de la communauté puisque les retours sur l'investissement demeurent en région (ristournes) et sont réinvestis dans le milieu.

Un développement environnemental

Le respect de nos engagements et la mise en place des bonnes pratiques agricoles décrits dans ce mémoire sont des gages de protection durable de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le bureau des audiences publiques sur l'environnement recommande au Gouvernement du Québec de mettre fin au moratoire dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et de miser sur la différence coopérative de développement durable de la production porcine, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires identifiés dans ce mémoire.

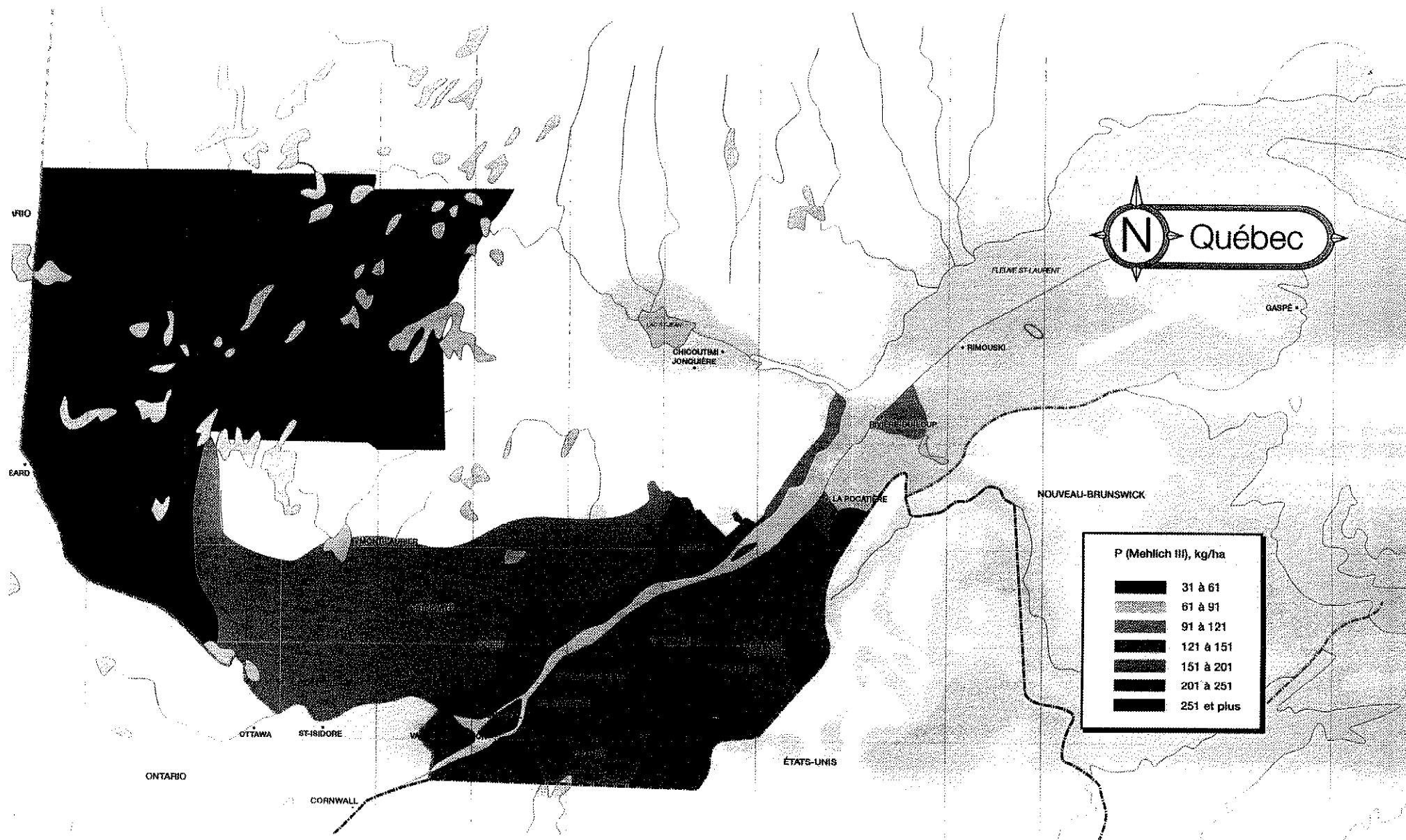
Annexe I

NUTRINOR et les pistes de bonifications de la RLDD (Région Laboratoire du Développement Durable)

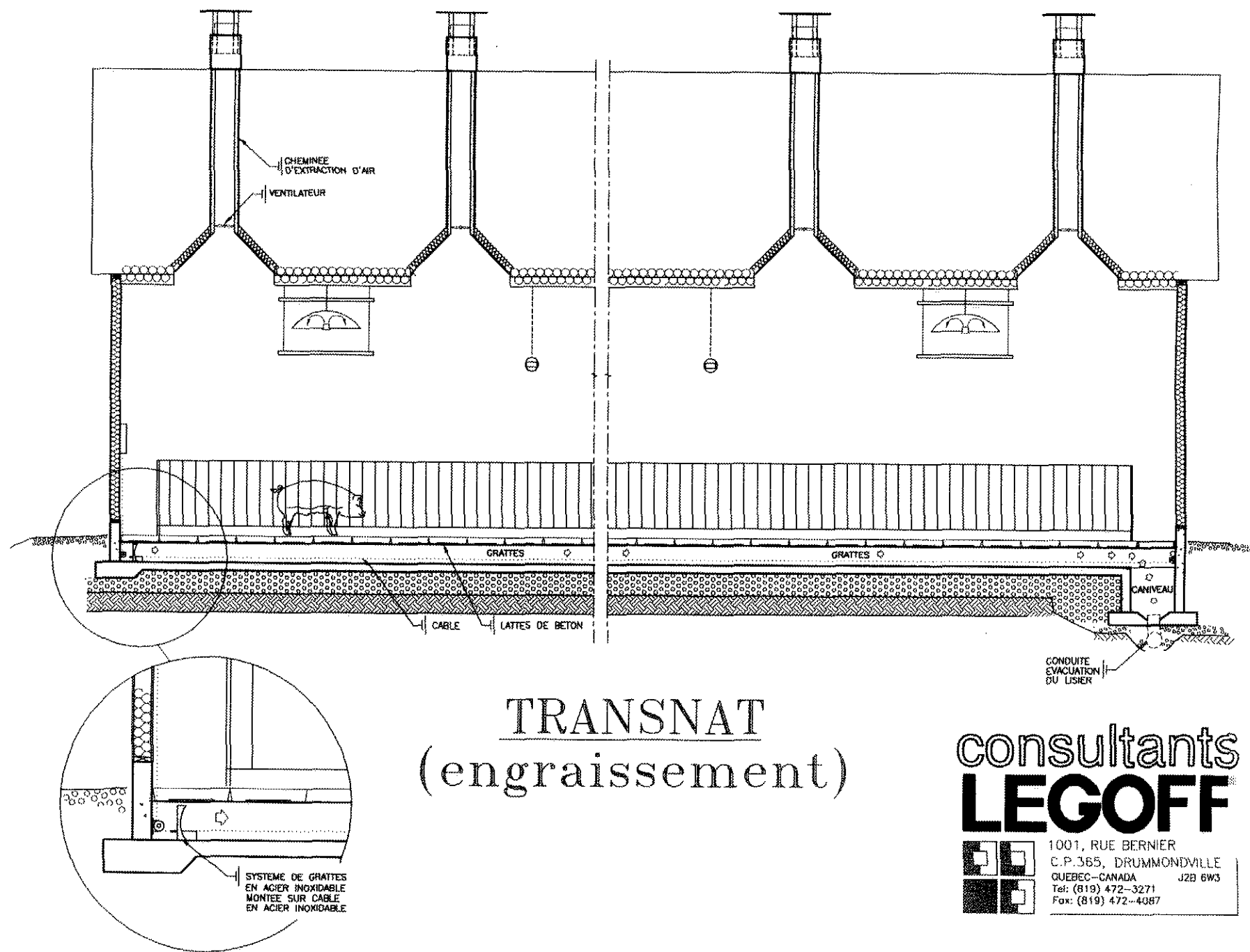
Pistes de bonification RLDD (avec numéro correspondant)	Position de NUTRINOR
1.1 Création d'un abattoir régional	Enclin à participer à un projet collectif
1.2 Développement d'une expertise régionale scientifique	Partenariat dans des fonds collectifs de recherche
1.3 Articulation d'un plan de transformation régionale de la ressource porcine	À long terme, selon l'évolution du dossier de l'abattoir régional
1.4 Promotion de sites d'engraissement dans les milieux structuraux moins favorisés	Sensible à cet aspect
2.1 La production de compost pour les sites 1 et 2	Les coûts de traitement du lisier devraient être partagé par les différents partenaires
2.2 La gestion sur litière pour les sites d'engraissement	NUTRINOR étudie les possibilités de ce type d'élevage et les impacts économiques
2.3 L'optimisation du contenu nutritif afin de réduire la charge polluante	En collaboration avec la CFQ via le réseau de recherche CRF (Coopérative Research Farm, le plus important site de recherche privé en nutrition animale) • Utilisations de trémies humides • Utilisations de l'alimentation multiphases • Utilisation de bols économiseurs d'eau
2.4 Plans de gestion des sols voués à l'épandage 2.5 L'adoption de plan de conservation des sols et de l'eau	Protocole des Bonnes Pratiques Exiger de nos producteurs qu'ils soient membres de Club en agroenvironnement (reconnu par l'UPA ou le MAPAQ) ou tout autre organisme, offrant des services conseils en agroenvironnement
2.6 L'aménagement des sites de production	Toutes les fosses ont une capacité de 300 jours, même si le MENV exige 250 jours Les distances sont au delà des normes La technologie des bâtiments (double système de ventilation)
2.7 Adoption des modes et périodes d'épandage visant à réduire les odeurs	Protocoles des Bonnes Pratiques • Rampes basses • Respect du REA • Favoriser jours de semaine, en vents nuls
2.8 Entreprendre un processus d'encadrement technique en agroenvironnement	Protocoles des Bonnes Pratiques Exiger de nos producteurs qu'ils soient membres de Club en agroenvironnement (reconnu par l'UPA ou le MAPAQ) ou tout autre organisme, offrant des services conseils en agroenvironnement
3.1 Favoriser un cadre de discussion avec la population et des intervenants	Partage de l'information avec comités et groupes concernés avant l'implantation
3.2 Ouverture pour modifier ou ajuster le projet	Partage de l'information avec comités et groupes concernés avant l'implantation
3.3 Transparence vis-à-vis l'information disponible	Partage de l'information avec comités et groupes concernés avant l'implantation
3.4 Des délais raisonnables	Modification de l'échéancier pour tenir compte des demandes

Annexe II

Niveau de phosphore 2002 • Sols agricoles de Québec

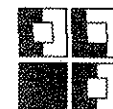


Annexe III



TRANSNAT (engraissement)

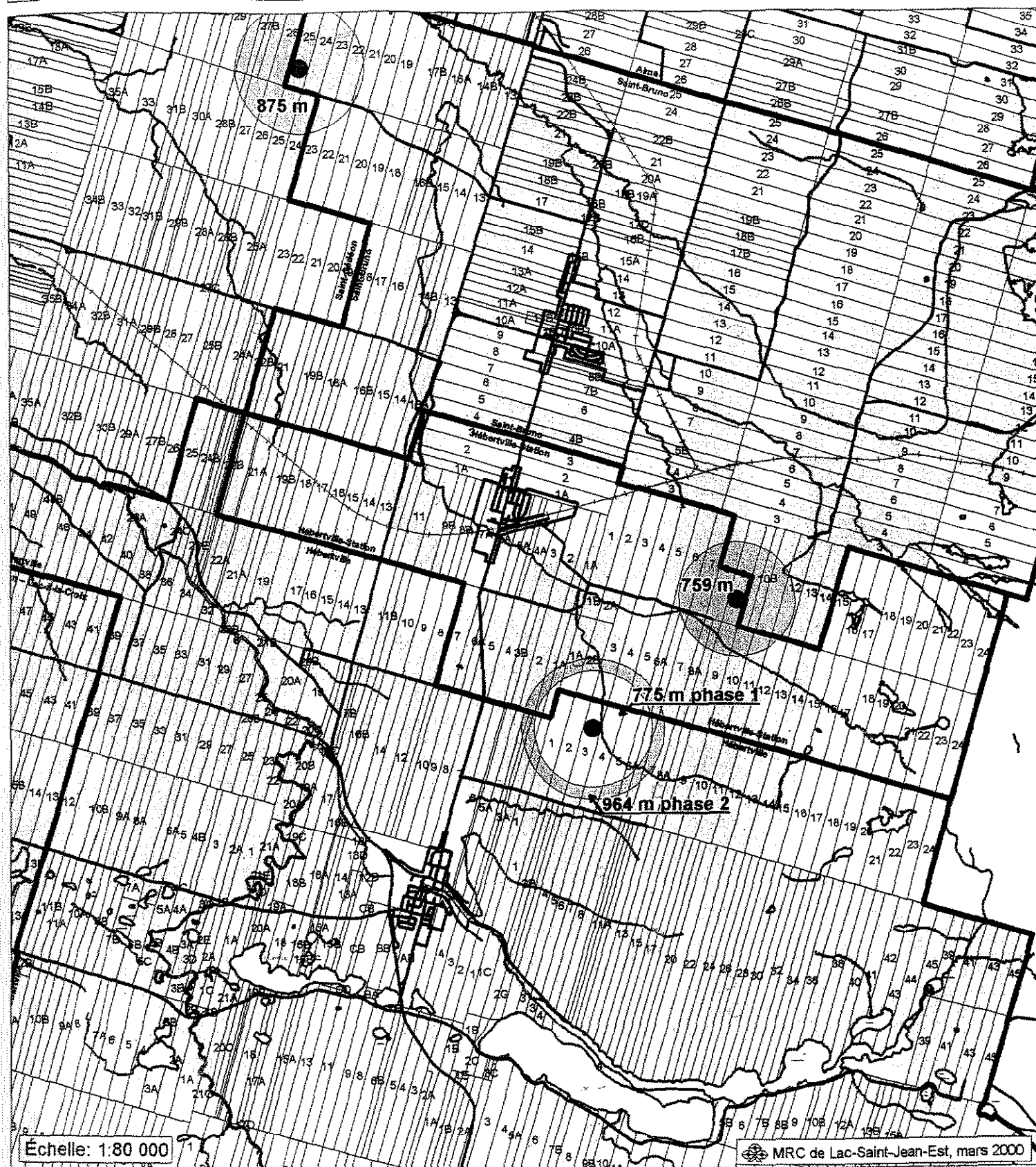
consultants
LEGOFF



1001, RUE BERNIER
C.P. 365, DRUMMONDVILLE
QUEBEC-CANADA J2B 6W3
Tel: (819) 472-3271
Fax: (819) 472-4087

Annexe IV

Projet d'implantation d'une porcherie pour les municipalités d'Hébertville-Station et d'Hébertville



Échelle: 1:80 000

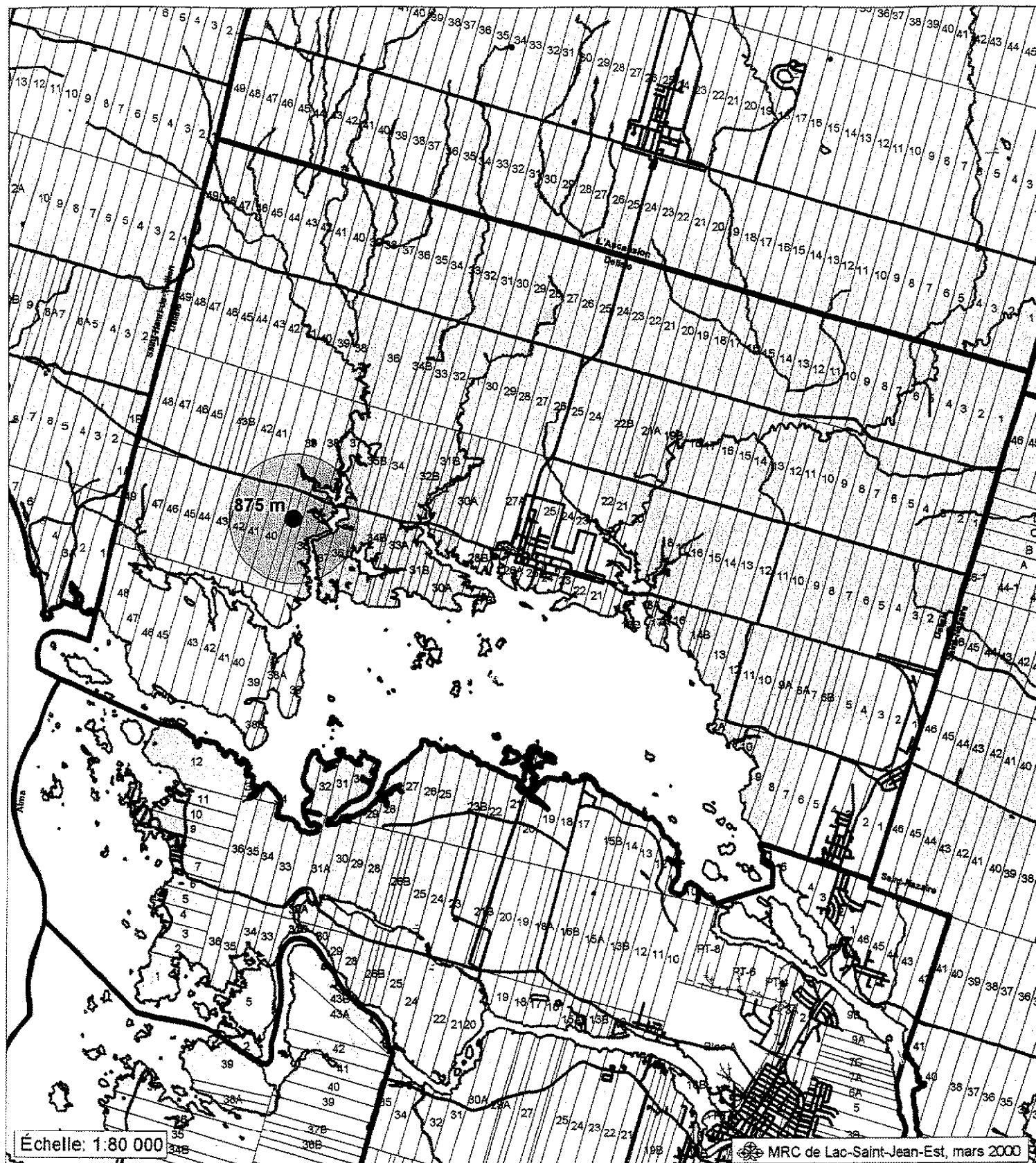
MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mars 2000

- Localisation projetée de la porcherie
- Distance séparatrice minimale du projet par rapport d'un périmètre urbain

- Zone agricole permanente
- Distance d'application de la dérogation du 550 m



Projet d'implantation d'une porcherie dans la municipalité de Delisle



● Localisation projetée de la porcherie

○ Distance séparatrice minimale du projet
par rapport d'un périmètre urbain

○ Zone agricole permanente

○ Distance d'application de la
dérogation du 550 m

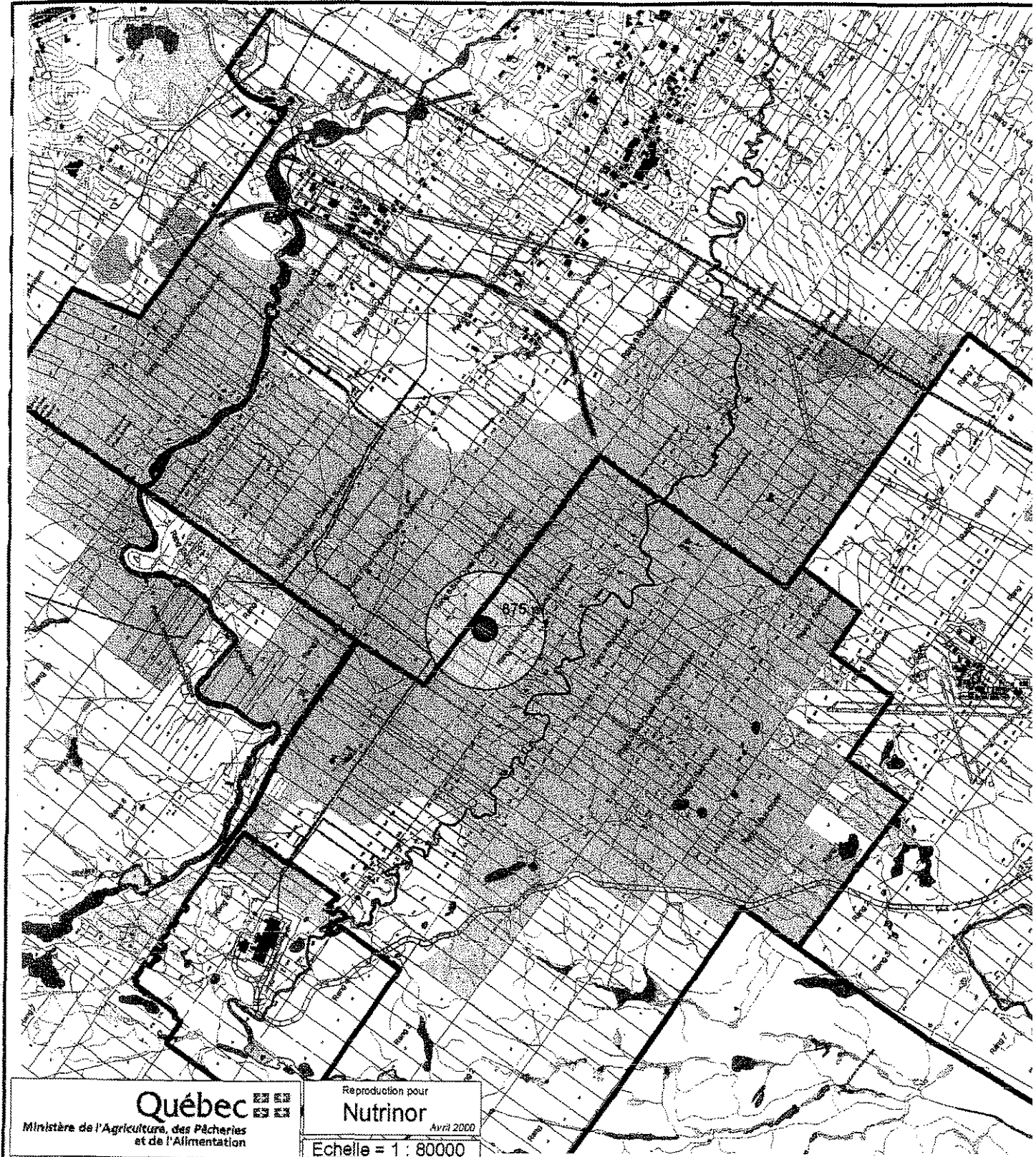


MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mars 2000

Topographic map of the Lac-Saint-Jean-Est area. The map features a grid of 1:80,000 scale. Key locations include Saint-Casimir, Saint-Basile, and Saint-Basile Station. Elevation markers are present at 875m and 759m. The map is labeled 'MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mars 2000' and includes a scale bar.

- N**

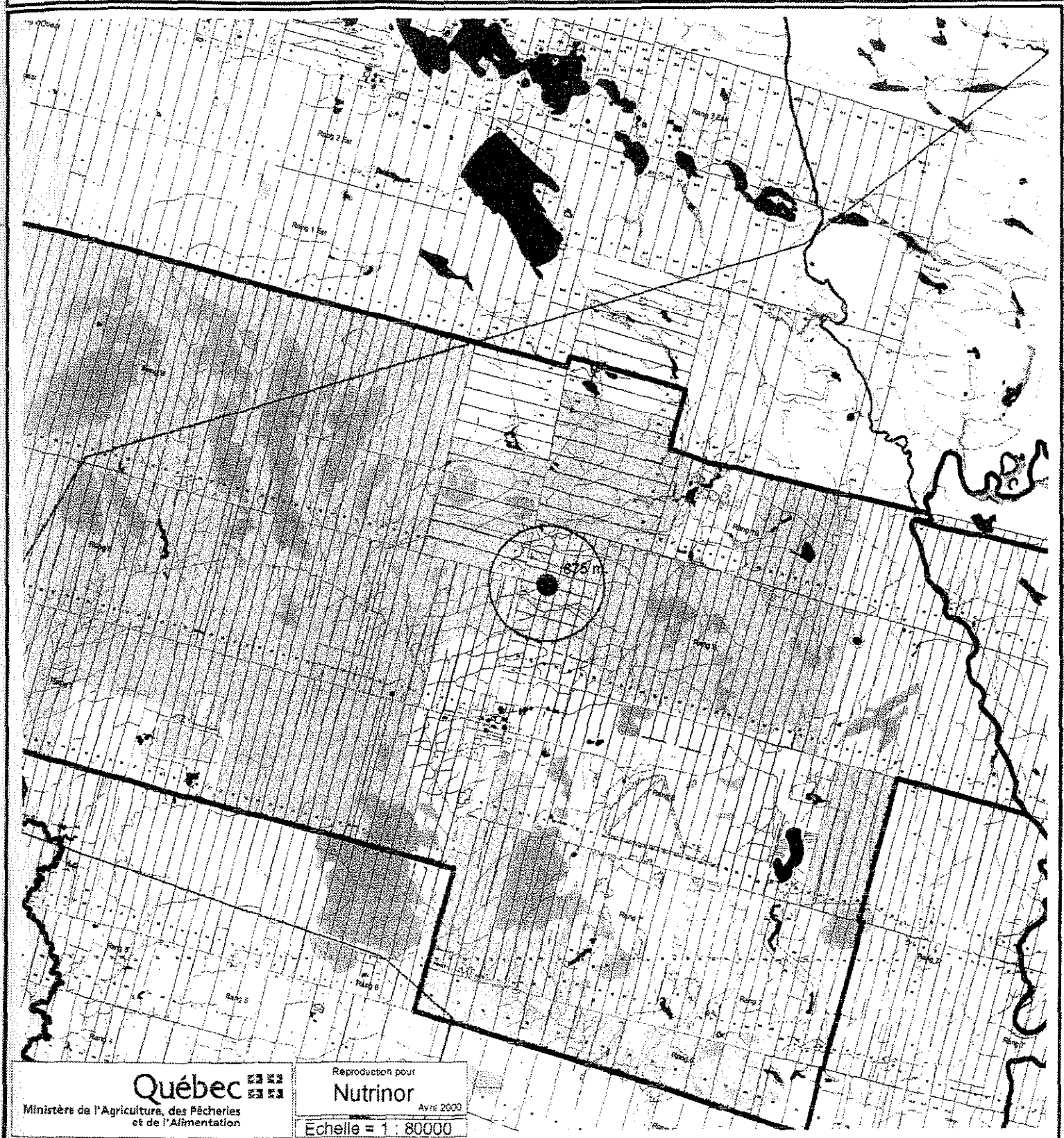
Projet d'implantation d'une porcherie dans la municipalité de Laterrière



- Localisation projetée de la porcherie
- Distance séparatrice minimale du projet par rapport au périmètre urbain
- Zone agricole permanente
- Distance d'application de la dérogation du 550 m.

ne s'applique pas

Projet d'implantation d'une porcherie dans la municipalité de St-Honoré



Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Reproduction pour
Nutrinor
Avril 2000

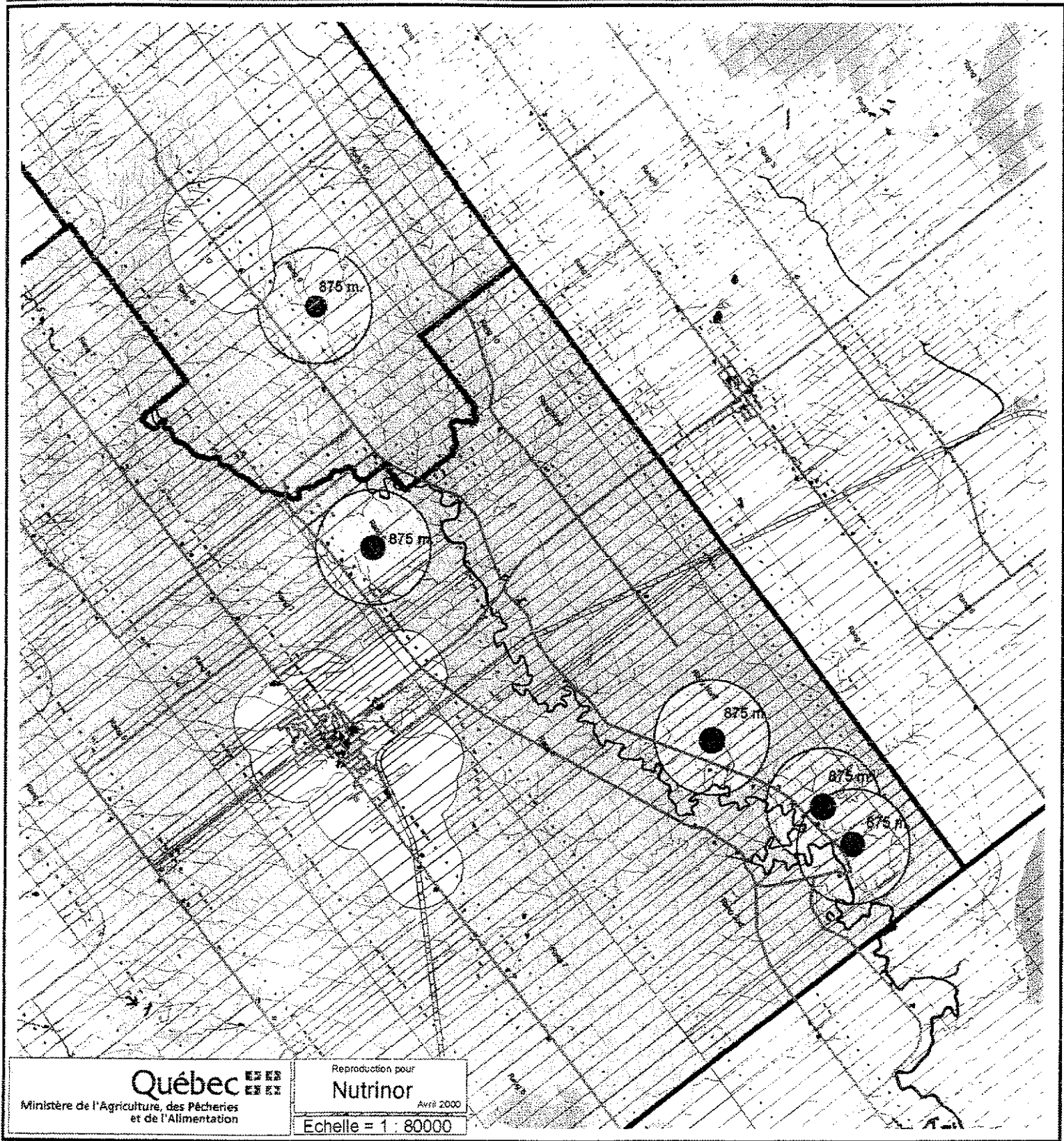
Echelle = 1 : 80000

-  Localisation projetée de la porcherie
-  Zone agricole permanente
-  Distance séparatrice minimale du projet par rapport au périmètre urbain
-  Distance d'application de la dérogation du 550 m.



ne s'applique pas

Projet d'implantation d'une porcherie dans la municipalité de Normandin

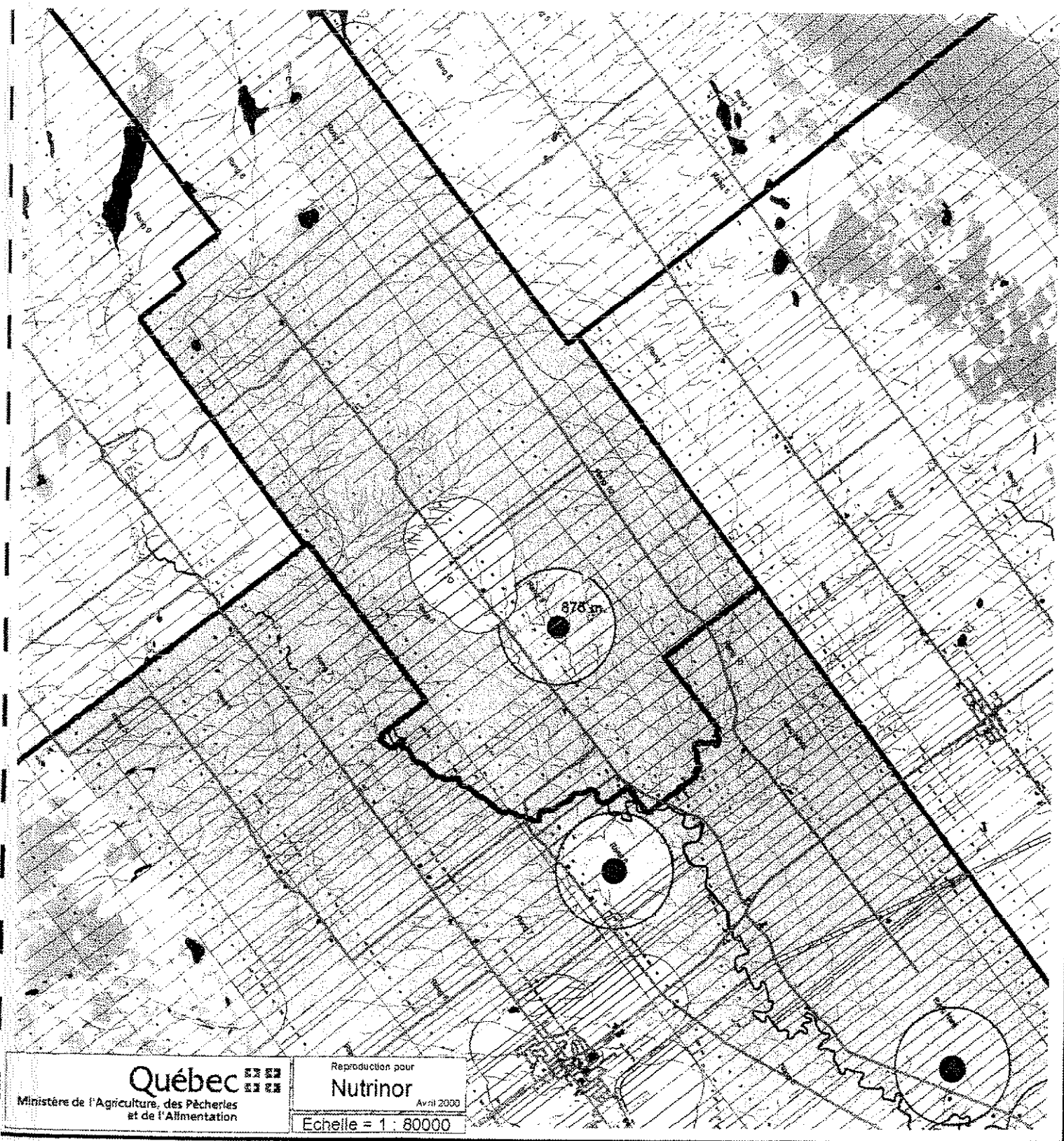


- Localisation projetée de la porcherie
- Distance séparatrice minimale du projet par rapport au périmètre urbain
- Zone agricole permanente
- Distance d'application de la dérogation du 550 m.

ne s'applique pas



Projet d'implantation d'une porcherie dans la municipalité de St-Edmond des Plaines



- Localisation projetée de la porcherie
- Distance séparatrice minimale du projet par rapport au périmètre urbain
- Zone agricole permanente
- Distance d'application de la dérogation du 550 m

ne s'applique pas

Annexe V

PROMOTEUR :
NUTRINOR (Les Élevages Hébertville s.e.n.c.)

Municipalité : Hébertville

Localisation : Lot 3, rang 1 est, Canton Labarre

Type : Maternité

Vendeur du terrain : Ferme William Vantassel

Vents dominants	: Sud-ouest	25,17 %
	Nord-ouest	20,64 %

Accès aux terres :

Rang St-Léandre

Chemin St-Thomas, avec 2 servitudes réelles et perpétuelles

Gestion du fumier : Liquide

1. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 110 m. x 31,7 m.

Capacité : 1 196 truies, 1^{ière} phase, 1 196, 2^{ième} phase

Unités animales : 299, 1^{ière} phase, 299, 2^{ième} phase

Structure d'entreposage : 2 lagunes, sans toit

Dimension : 45 m. (ovale)

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

9 284 mètres cubes/phase

TABLEAU 1. Distances séparatrices (pour 299 u.a.)

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	2. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	258	1 407
Immeuble protégé	517	+ de 2 000
Périmètre urbain	775	+ de 2 000
Chemin public	52	661

TABLEAU 2. Distances séparatrices (pour 598 u.a.)

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	3. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	258	1 407
Immeuble protégé	517	+ de 2 000
Périmètre urbain	775	+ de 2 000
Chemin public	52	661

**PROMOTEUR :
NUTRINOR (Les Élevages Hébertville s.e.n.c.)**

Municipalité : Hébertville-Station

Localisation : Lot 9, rang 3, Canton Labarre

Type : Pouponnière

Vendeur du terrain : Ferme Maltais

Vents dominants : Sud-ouest 25,17 %
Nord-ouest 20,64 %

Accès aux terres :

Rang St-Pierre

Si nécessaire : St-Bruno (rang 7 et chemin
Tobby) via servitude réelle et perpétuelle sur les
terres de Ferme Maltais

Gestion du fumier : Liquide

4. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 24,9 m. x 14,8 m.

Pouponnières : 4 bâtiments 1^{ère} phase, 3 en 2^{ème} phase

Capacité : 3 500, 1^{ère} phase, 3 500, 2^{ème} phase

Unités animales : 140, 1^{ère} phase, 140, 2^{ème} phase

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 42 m. (circ.)

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage
(598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

2 503 mètres cubes/phase 1

1 533 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	5. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	253	284
Immeuble protégé	506	+ de 1 000
Périmètre urbain	759	+ de 1 000
Chemin public	51	66

**PROMOTEUR :
FERME JAVIE ENR.**

Municipalité : Saint-Bruno

Localisation : Lot 25, rang 6 ouest, Canton Signay

Type : Finition

Vents dominants : Sud-ouest 25,17 %
Nord-ouest 20,64 %

Accès aux terres (préliminaire):

Chemin Signay
Rang 5 Ouest

Gestion du fumier : Liquide

6. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 56,4 m. x 13,4 m.

Capacité : 1 000 porcs, 1^{ière} phase, 1 000, 2^{ième} phase

Unités animales : 220, 1^{ière} phase, 220, 2^{ième} phase

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage
(598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

2 721 mètres cubes/phase 1

2 459 mètres cubes/phase 2

TABEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	7. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	736
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	75

**PROMOTEUR :
FERME DANI-JEAN INC. (phase 2)**

Municipalité : Delisle

Localisation : Lot 39a et 39 b, rang 2, Canton Delisle

Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 31,68 %

Accès aux terres : Route 169

Gestion du fumier : Liquide

8. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.

Capacité : 2 000 porcs de 107 kg en 2^{ième} phase

Unités animales : 440

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46 m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage
(598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

5 178 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	9. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	367
Immeuble protégé	583	+ de 800
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	402

**PROMOTEUR :
FERME LA VALLINOISE**

Municipalité : St-Honoré
Localisation : Lot 75, rang 9, Canton de Tremblay
Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 35,92 %

Accès aux terres : Boul. Martel
Chemin Simard

Gestion du fumier : Liquide

10. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.
Capacité : 2 000 porcs
Unités animales : 440
Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit
Dimension : 46 m.
Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage
(598 u.a.)
Volume de lisier produit avec précipitation :
5 178 mètres cubes/phase 1

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	11. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	342
Immeuble protégé	583	+ de 600
Périmètre urbain	875	+ de 900
Chemin public	58	318

**PROMOTEUR :
FERME C.P.R. GRENON**

Municipalité : Laterrière

Localisation : Lot 20 b, rang 5 sud-ouest, Chemin

Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 57,65 %

Accès aux terres : Chemin de l'Église

Gestion du fumier : Liquide

12. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.

Capacité : 2 000 porcs

Unités animales : 440

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46 m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

2 721 mètres cubes/phase 1

2 459 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	13. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	987
Immeuble protégé	583	+ de 1 070
Périmètre urbain	875	+ de 900
Chemin public	58	987

**PROMOTEUR :
FERME G.B.J. inc.**

Municipalité : St-Edmond

Localisation : Lot 49, rang 9, Canton Normandin

Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 32,52 %

Accès aux terres : Rang 9

Gestion du fumier : Liquide

14. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.

Capacité : 2 000 porcs

Unités animales : 440

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46 m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

5 178 mètres cubes/phase 1

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	15. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	+ de 500
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	+ de 500

**PROMOTEUR :
FERME DENIS PAINCHAUD**

Municipalité : Normandin
Localisation : Lot 21, rang Nord, Canton Normandin
Type : Finition
Vents dominants : Nord-ouest 32,52 %
Accès aux terres : Rang Nord
Gestion du fumier : Liquide

16. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.
Capacité : 2 000 porcs
Unités animales : 440
Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit
Dimension : 46 m.
Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)
Volume de lisier produit avec précipitation :
 5 178 mètres cubes/phase 1

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	17. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	324
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	+ de 303

**PROMOTEUR :
FERME DES MARCIL (phase 2)**

Municipalité : Normandin
Localisation : Lot 36, rang 8 nord, Canton Normandin
Type : Finition
Vents dominants : Nord-ouest 32,52 %
Accès aux terres : Rang 8 nord
Gestion du fumier : Liquide

18. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.
Capacité : 2 000 porcs
Unités animales : 440
Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit
Dimension : 46 m.
Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)
Volume de lisier produit avec précipitation :
5 178 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	19. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	507
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	+ de 533

**PROMOTEUR :
FERME LÉVIS FOURNIER (phase 2) 1^{ère} possibilité***

Municipalité : Normandin

Localisation : Lot 11, rang Nord, Canton Normandin

Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 32,52 %

Accès aux terres (préliminaire) : Rang 8 Nord

Gestion du fumier : Liquide

20. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.

Capacité : 2 000 porcs

Unités animales : 440

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46 m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

5 178 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	21. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	334
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	+ de 172

* Le promoteur fait l'analyse de deux sites pour en choisir un seul.

**PROMOTEUR :
FERME LÉVIS FOURNIER (phase 2) 2^{ème} possibilité***

Municipalité : Normandin

Localisation : Lot 7-8, rang Nord, Canton Normandin

Type : Finition

Vents dominants : Nord-ouest 32,52 %

Accès aux terres (préliminaire) : Rang 8 Nord

Gestion du fumier : Liquide

22. FICHE TECHNIQUE

Dimension : 112,8 m. x 13,4 m.

Capacité : 2 000 porcs

Unités animales : 440

Structure d'entreposage : 1 lagune, sans toit

Dimension : 46 m.

Volume utile de la lagune pour 300 jours d'entreposage (598 u.a.)

Volume de lisier produit avec précipitation :

5 178 mètres cubes/phase 2

TABLEAU 1. Distances séparatrices

Point de référence	Distances selon les normes (mètres)	23. DISTANCES OBSERVÉES
		(mètres)
Maison d'habitation	292	337
Immeuble protégé	583	+ de 1 000
Périmètre urbain	875	+ de 1 000
Chemin public	58	+ de 115

* Le promoteur fait l'analyse de deux sites pour en choisir un seul.